

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 55

présenté par  
M. Roustan-----  
**ARTICLE 3**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 5, substituer au mot :

« métropolitaine »,

les mots :

« de métropole. ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase de l’alinéa 5 et à l’alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rédaction, destiné à faire référence à la future entité territoriale du même nom.